

Point 11 de l'ordre du jour: budget primitif 2018 – Ville

M. Le Maire, M. le Maire-adjoint aux finances, merci à vous et vos services pour la note de synthèse et la présentation orale qui sont de qualité. Je vais présenter quelques remarques et questions, puis une opinion sur ce BP2018

a) Section de fonctionnement, recettes

- Vous expliquerez mieux que moi la question des concessions dans les cimetières, mais manifestement beaucoup de retard avait été pris dans cette gestion et c'est bien d'y remédier
- satisfaction de l'éclatement du compte 7067 «redevances et droits des services périscolaires et enseignements» par services rendus. Il faudrait effectuer le même éclatement en dépenses pour évaluer ces politiques publiques concernant la petite enfance et l'enfance principalement.
- la note de synthèse indique que vous maintenez la recette des droits de stationnement à 220 000 Euros alors que ces dernières augmentent de 17 à 35 Euros. Pourquoi minorer cette recette ?
- En 2016 et 2017 j'étais intervenu au sujet de la sous estimation des hausses de droits de mutation. Pour 2018 vous prévoyez enfin une hausse de 120 000 Euros qui de mon point de vue reste prudente du fait de la référence à une moyenne sur plusieurs années et non pas l'évolution du marché immobilier avec un nombre de transactions en hausse en 2017.
- Vous prévoyez pour le compte 7478 des dotations à hauteur de 1 084 000 avec comme argument je cite un «retour à des recettes annuelles régulières». Or au compte administratif 2014 la recette était de 1 427 000, en 2015 de 1 676 000 et en 2016 de 1162...soit toujours sensiblement plus que votre prévision 2018.

Pour le total des recettes vous prévoyez 764 000 Euros de moins qu'en 2017 BS inclus ce qui apparaît comme très, trop prudent. Pour mémoire chaque année vous proposez un BS conséquent :

2014: +644 000 euros

2015: +3 M€

2016: 1 842 000 euros

2017: 2 300 000 euros

b) Pour ce qui concerne les dépenses de cette section fonctionnement

- D'accord pour noter l'effort structurel de maîtrise de l'évolution des charges à caractère structurel en 2018. Toutefois, si la hausse est de 1,5% par rapport à 2017, elle est de 7% par rapport au 9 968 000 affiché au CA 2016
- Les évolutions des dépenses en personnel sont bien détaillées. Toutefois à propos du RIFSEEP, vous expliquez que ce montant de 140 000 € est un plus pour les agents de la commune, mais par ailleurs je constate que le compte 64118 «autres indemnités pour les personnels titulaires» diminue de 2 305 000 à 2 109 000 entre 2017 et 2018 et que le compte des indemnités pour les non titulaires est toujours à zéro. Il y aurait donc contradiction? A quel compte est imputé ce RIFSEEP et les non titulaires sont ils bénéficiaires aussi?

Et pour information, le montant des charges de personnel rapporté aux dépenses réelles de la section de fonctionnement hors contribution au fonds de compensation territorial évolue de 53,6% en 2016 à 52,2% au BP 2018 du fait du transfert de 6 salariés au GOSB.

- le chapitre O14: atténuation de produit avec le doublement de l'amende Loi SRU. Nous payons l'héritage de la politique «tout pavillonnaire» de l'équipe de Jean Marsaudon dont vous étiez membres M Le Maire tout comme une partie de votre équipe actuelle mais nous payons aussi le retard pris par vous-même dans l'élaboration d'un nouveau PLU. Ce nouveau PLU ne permettant pas d'ailleurs de redresser la proportion de logements sociaux.

- le chapitre 65 «autres charges de gestion courante»

La subvention au CCAS en diminution de 137 000 € pose problème car le taux d'occupation de la résidence Jean-Morigny n'atteindra les 100% qu'au mieux en juin 2018 générant la poursuite du déficit de ressources.

De plus, sur la base du rapport d'orientations budgétaires du CCAS présenté à son CA ce mardi, l'on apprend que les «crédites prévus au chp 65 du budget du CCAS au titre de la solidarité envers

les personnes en difficulté seront en cohérence avec les crédits réellement consommés en 2017» soit 70 000 Euros; ces crédits étaient de 122 000 au CA 2014 et il faut ajouter qu'au sein de cette enveloppe le montant des aides facultatives et celui des tickets d'urgence ont été drastiquement réduits.

Enfin, le risque de disparition de l'épicerie sociale n'est pas écarté si aucune association ne répond à l'appel à projet lancé par le CCAS pour sa reprise. Si l'appel à projet échoue, ce que nous ne souhaitons pas, nous proposons que le CCAS reprenne en gestion directe l'épicerie sociale en trouvant une solution pour permettre à la vingtaine de bénévoles de poursuivre leur louable action caritative.

Pour terminer sur ce chapitre 65, l'enveloppe des subventions aux associations reste insuffisante au regard des besoins exprimés par certaines d'entre elles.

c) En conclusion

L'épargne brute s'établit à 4,6 M€ au BP 2018 et donc après remboursement du capital des emprunts l'épargne nette serait de 1,6 M€ alors même que le BP 2018 pour ces recettes est «prudent».

Un ratio de désendettement théorique de 7 ans alors que le seuil d'alerte (contestable par ailleurs) est de 13/15 ans

Bref une situation à faire pâlir d'envie les analystes financiers! Mais à quel prix! Suppressions de services (3,2 M€) et hausse des impôts (3 M€) pour financer un PPI de 24 M€ en 4 ans pour financer quoi?

Nous y venons en examinant le BP 2018 pour la section investissement

d) Section d'investissement

- une petite remarque: cette année la vente de la Savinière n'est pas prévue en recette d'investissement. Elle l'était pour 640 000 en 2017. Faut-il comprendre que vous allez céder la Savinière pour un euro symbolique?

- Avec les subventions que vous allez recevoir et qui ne sont pas inscrites, sauf à accélérer les investissements, vous n'aurez pas besoin d'emprunter 4 M€, mais probablement 3 M€ seulement,

Même avec 4 M€ d'emprunt l'effort d'autofinancement de 2,6 M€ imposé via les impôts à nos concitoyens reste trop élevé compte tenu des taux d'intérêts toujours faibles et compte-tenu du faible niveau du ratio d'endettement théorique.

- Relativement au PPI et pour la tranche prévue en 2018, quelques questions et une demande :

Le tableau des principaux investissements totalise 5 060 000 Euros et le graphe par thème 6 310 000. Par ailleurs, le total des dépenses d'équipement est à 10 080 069,89 € au BP 2018 et donc nous avons quelques difficultés pour comprendre. Ainsi, le projet de rénovation des vestiaires prévu pour 400 000 euros, les 80 000 € d'entretien des maisons de quartier de GV et des PSM sont-ils toujours programmés ?

-Nous demandons une pause dans la mise en œuvre du PPI et cela pour au moins trois raisons :

- l'élévation forte du montant des RAR qui illustre une situation de surchauffe pour les services
- une vérification auprès de nos concitoyens au travers des débats documentés de la nécessité de consacrer tous les efforts d'investissement à de la rénovation. Ne faut-il pas consacrer une partie de nos moyens à de nouveaux équipements?

- Enfin et surtout, un réexamen des montants alloués à chaque projet. Je suis effaré de constater les montants colossaux de certains de ces investissements de rénovation, de remplacement. L'année 2018 est celle de l'open data. Je demande la communication aux conseillers municipaux, aux citoyens, des données, des arguments, des comparatifs qui justifient les choix et les montants de vos décisions pour les investissements supérieurs à 100 000 Euros. Et il faudrait pouvoir en débattre sereinement avant décision.

Merci de votre attention, merci de vos réponse ce soir ou dans les jours qui viennent pour les questions qui demandent à être documentées.